

Fermeture de l'école : des parents envisagent un recours au tribunal

Menacée de fermeture à la rentrée prochaine, l'école d'Authou est le théâtre d'une bataille acharnée entre parents et maire. L'affaire pourrait se terminer au tribunal.

L'affaire prend un nouveau tournant. Mardi 7 février, des parents d'élèves de l'école d'Authou, soutenus par l'association bernayenne de défense des services publics *Liberté Égalité Proximité*, envoient un courrier à la mairie du village. Dans ce dernier, les opposants à la fermeture de l'école communale fustigent « **le manque de transparence** » du maire et de ses adjoints.

Si tous les conseillers municipaux avaient su, la décision aurait pu être différente. On ne leur a pas laissé le temps de la réflexion.

Mélissa Vieren

Secrétaire de Liberté Égalité Proximité

Mais surtout, la lettre pointe certaines irrégularités. Mélissa Vieren, secrétaire de *Liberté Égalité Proximité*, déclare : « **Personne n'a été informé au préalable de la décision de fermer l'école. L'ordre du jour du conseil municipal [où a été voté la fermeture, NDLR] n'était pas précis et détaillé, comme le rappelle pourtant le code des collectivités générales.** » Effectivement, à aucun moment la mention d'un vote pour la fermeture de l'école n'a été inscrite clairement sur l'ordre du jour adressé au conseil municipal. Si bien que certains élus assurent encore aujourd'hui avoir découvert « **le soir -même** » le vote concernant l'école. « **Si tous les conseillers municipaux avaient su, la décision aurait pu être différente. On ne leur a pas laissé le temps de la réflexion** », ajoute Mélissa Vieren, secrétaire de Liberté Égalité Proximité.

« Recours gracieux » avant le tribunal

En ligne de mire pour les parents : le maire Jean-Luc Fournier et ses deux adjoints, tous trois à l'origine de la décision. Dans son courrier, le collectif d'opposants à la fermeture

somme le maire de renoncer à sa délibération pour vice de procédure. « **Un recours gracieux avant contentieux** », précise Mélissa Vieren. Et sans retour favorable du maire et de ses adjoints, les parents et l'association envisagent la case justice : « **Ce serait, purement et simplement, un recours au tribunal administratif**, prévient la secrétaire de Liberté Égalité Proximité. **Et nous avons aussi alerté le préfet de l'Eure à ce sujet.** »

Enfin, le collectif regrette le dialogue de sourds auquel il est confronté. « **Tout le monde se renvoie la balle entre l'académie, la mairie et la communauté de communes** », assure Anne Pochon, une parent d'élève. Et au bout du compte, « **on n'a aucune réponse** », remarque-t-elle.

Le maire campe sur ses positions

Des réponses, Jean-Luc Fournier n'en a pas à fournir. Le maire d'Authou l'assure : « **Je ne reviendrai pas sur ma décision [de fermer l'école].** » Concernant le manque de détails sur l'ordre du jour, l'édile le justifie par la mention d'une délibération sur « **le bilan global des finances** ». Finances dont fait partie l'école d'Authou. Chaque année, elle représente une part importante du budget communal.

À savoir, « **36 000 euros, sans compter les factures d'énergie, d'internet, etc.** », rappelle Jean-Luc Fournier. Pour rappel, le budget annuel est estimé autour de 80 000 euros.

Il ajoute : « **J'ai été élu pour gérer les finances de la commune. C'est ce que je fais.** » À l'image de ses adjoints, le maire maintient sa position de départ dans cette affaire : il juge avoir fait son travail convenablement, même si la « **décision de fermer l'école n'a pas été facile à prendre** ». Et, « **les parents et l'enseignante auraient forcément été prévenus après le vote du conseil** », assure le premier magistrat d'Authou. Mais si la mobilisation continue, c'est certainement le tribunal qui démêlera toute cette affaire. En attendant, Jean-Luc Fournier dénonce « **un acharnement et de la diffamation** » à son encontre dans cette affaire. « **Et si ça continue, ça va se terminer avec une plainte à la gendarmerie** », prévient-il.

Yann Rivallan



Nouvelle banderole pour les parents d'élèves d'Authou, lors d'une manifestation devant l'école, mardi 7 février. Yann Rivallan